mis à la fougue des passions et qu'un remède soit apporté à la

corruption des mœurs qui s'accentue de jour en jour?

Tous doivent désirer que la société humaine se soumette à l'empire très doux de Jésus-Christ et que les pouvoirs civils eux-mêmes connaissent et révèrent la puissance royale qui lui a été donnée d'en haut sur toutes les nations. Ainsi se développera de plus en plus l'Eglise de Jésus-Christ qui est son royaume; ainsi jouira-t-elle de cette liberté paisible qui lui est absolument nécessaire pour aller à de nouveaux triomphes. Enfin, tous nous devons nous efforcer, par nos œuvres de piété, d'offrir à la divine Majesté des compensations et des réparations pour les outrages très graves et sans nombre qu'elle reçoit chaque jour de l'ingratitude des hommes.

Mais, pour que les espérances que nous concevons prennent de jour en jour plus de consistance, pour que la bonne semence dont nous parlons produise une riche germination et une moisson encore plus abondante, il est nécessaire que le renouveau de piété qui s'est manifesté envers le Sacré-Cœur non seulement se maintienne avec persévérance, mais se développe continuellement. Car la persévérance constante dans la prière fera, pour ainsi dire, violence au très doux Cœur de Jésus, pour qu'il nous ouvre ces sources de grâces, qu'il désire très ardemment répandre sur nous, comme il l'a manifesté plus d'une fois à sa bien-aimée servante, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.

Aussi le Souverain Pontife, usant de mon intermédiaire pour vous faire connaître sa volonté, exhorte vivement Votre Grandeur et les évêques de tout le monde catholique à poursuivre avec ardeur ce que vous avez commencé, à aviser aux moyens qui, selon la diversité des temps et des lieux, vous paraîtront les plus propres à atteindre le but désiré et à établir ce qui vous semblera de nature

à amener ce résultat.

Le Saint-Père donne la plus large approbation à la coutume, déjà établie dans plusieurs églises, d'offrir publiquement, pendant tout le mois de juin au Sacre-Cœur, divers hommages de piété. Pour encourager cette pratique, ouvrant les trésors de l'Eglise, il accorde aux fidèles une indulgence de 300 jours, toutes les fois qu'ils assisteront à ces pieux exercices; à ceux qui y assisteront au moins dix fois dans le mois, il accorde une indulgence plénière.

Sa Sainteté désire aussi très vivement voir se propager au loin la pratique, hautement recommandée et déjà en usage en plusieurs endroits, de faire, le premier vendredi de chaque mois, quelques exercices en l'honneur du Sacré-Cœur. On y récite les litanies récemment approuvées par lui et on y répète la formule de consécration composée par lui. Si cette pratique gagne dans le peuple chrétien et y passe en coutume, elle sera comme une fréquente et perpétuelle affirmation du droit royal et divin que le Christ a reçu de son père sur tout le genre humain et qu'il s'est acquis par l'effusion de son sang. Apaisé par ces hommages, Jésus-Christ luimême, lui qui est riche en miséricorde et merveilleusement porté à combler les hommes de ses bienfaits, oubliera leur malice et